



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON  
C.C.A.S

République Française

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL**  
**D'ACTION SOCIALE**  
**DECISION DU PRESIDENT**

**N°03/22 – APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE**  
**DES ACTES DE LA RESIDENCE AUTONOME L'OUSTAOU AU REPRESENTANT DE L'ETAT**

Le Président du CCAS de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération du Centre Communal d'Action Sociale N° 15/20 du 27 Juillet 2020, donnant délégation au Président pour signer les marchés publics,
- Vu la proposition entre le représentant de l'Etat et la Résidence autonome OUSTAOU pour la transmission électronique des actes

Considérant qu'il convient de choisir un opérateur de télétransmission pour les actes de la résidence autonomie l'Oustaou,

DECIDE d'approuver la convention,

DIT que ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans avec la Société DEMATIS,

DIT que le coût de la prestation est fixé à 612,00€ TTC sur la totalité de la durée.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, 03 janvier 2023

Le Président 

**Jean-Pierre SERRUS**

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 06 JAN. 2023  
Et de la publication ou notification le... 06 JAN. 2023

Département des Bouches du Rhône  
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE  
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19